



Protéger la santé humaine
et l'environnement

Protecting human
health and the environment

Projet de directive

PRO2026-04

Projet de cadre d'information sur l'utilisation des pesticides : vers une approche stratégique

(also available in English)

Le 23 septembre 2026

Ce document est publié par la Direction générale de la santé environnementale et de la sécurité des consommateurs de Santé Canada. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Publications

Direction de la réglementation des pesticides
Direction générales de la santé environnementale
et de la sécurité des consommateurs

Santé Canada

2, promenade Constellation
8^e étage. I.A. 2608 A
Ottawa (Ontario) K1A 0K9

Internet :

canada.ca/les-pesticides
pesticides.publications@hc-sc.gc.ca

Services de renseignements :

1-800-267-6315
pesticides-info@hc-sc.gc.ca



Santé
Canada

Health
Canada

Canada

ISSN : 1197-7418 (imprimée)
1925-1211 (en ligne)

Numéro de catalogue : H113-8/2026-4F (publication imprimée)
H113-8/2026-4F-PDF (version PDF)

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de Santé Canada, 2026

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9.

Table des matières

Résumé	1
1.0 Contexte	1
2.0 Description de l’information sur l’utilisation des pesticides	2
2.1 Renseignements généraux sur l’utilisation des pesticides	2
2.2 Renseignements sur l’utilisation de produits particuliers	3
3.0 Approche actuelle de collecte d’information sur l’utilisation des pesticides	3
4.0 Utilité de l’information sur l’utilisation des pesticides	4
5.0 Projet de cadre d’information sur l’utilisation des pesticides	6
5.1 Objectifs	6
5.2 Démarche d’élaboration du projet de cadre d’information	6
5.3 Approche de détermination et de hiérarchisation des besoins d’information sur l’utilisation des pesticides	7
5.4 Partenariats et collaboration	7
5.5 Stratégies proposées de collecte d’information sur l’utilisation des pesticides	8
5.5.1 Accès aux renseignements recueillis par les partenaires externes	8
5.5.2 Technologie moderne	9
5.5.3 Collecte d’information au moyen d’enquêtes et de consultations d’experts	9
5.5.4 Information provenant d’autres pays	10
5.6 Calendrier et fréquence des collectes d’information	10
5.7 Qualité de l’information	11
5.8 Granularité géographique	12
5.9 Gestion de l’information et transparence	12
5.10 Confidentialité et protection de la vie privée	13
6.0 Conclusion	13
7.0 Prochaines étapes	14

Résumé

Santé Canada mène une consultation publique sur son projet de cadre d'information sur l'utilisation des pesticides.

Les décisions que prend Santé Canada sont fondées sur la science et visent à ce que les produits antiparasitaires offerts au Canada soient efficaces et utilisés de manière sécuritaire et durable. Dans ce contexte, Santé Canada cherche à renforcer la protection de la santé humaine et de l'environnement en facilitant l'accès à des données du monde réel qui éclaireront l'évaluation des pesticides, ainsi qu'en améliorant la transparence du processus décisionnel.

Le cadre fournit une approche structurée pour la détermination, la collecte et la gestion de l'information sur l'utilisation des pesticides dans divers secteurs au Canada. Cette information englobe un large éventail de renseignements, allant des pratiques agronomiques et utilisations générales aux modalités d'application de produits particuliers, qui sous-tendront l'évaluation des risques et les mesures proposées pour la gestion des risques. L'objectif consiste à accroître la disponibilité de données du monde réel qui faciliteront l'évaluation des pesticides et contribueront à la prise de décisions adéquates, en appui à la sécurité alimentaire et économique au Canada. Ce projet est un guide qu'on pourra mettre à jour en fonction des progrès scientifiques et techniques et de l'évolution des politiques.

Les intervenants, les partenaires et le public sont donc invités à faire parvenir leurs observations écrites à la Section des publications sur les pesticides, dans les 45 jours suivant la publication. (Voir la section Prochaines étapes du présent document.) Tous les commentaires seront pris en compte aux fins de l'élaboration du cadre d'information sur l'utilisation des pesticides.

1.0 Contexte

Santé Canada prend des décisions fondées sur la science pour favoriser l'utilisation sécuritaire et durable de produits antiparasitaires efficaces au Canada, avec le soutien de ses partenaires des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux (FPT).

Les données du monde réel sur l'utilisation des pesticides permettront de mieux étayer les décisions réglementaires, car il est important que l'utilisation des pesticides soit caractérisée avec précision lorsqu'on évalue les risques pour la santé humaine et l'environnement, la valeur et les mesures de gestion des risques à adopter. L'information sur l'utilisation des pesticides peut aussi éclairer d'autres programmes gouvernementaux, les politiques de sécurité alimentaire et divers objectifs relatifs aux pesticides, comme le Programme canadien de surveillance des pesticides dans l'eau, mis en place par Santé Canada. La capacité d'accéder à l'information voulue, au moment voulu, ainsi que la nécessité de recourir à des hypothèses prudentes sont des difficultés de longue date associées à l'information sur l'utilisation des pesticides.

Le cadre d'information sur l'utilisation des pesticides vise à surmonter ces difficultés grâce à une approche cohérente et adaptable, qui met à profit les progrès scientifiques et technologiques, la science des données, la gestion de l'information et la mobilisation des intervenants. Ce cadre exposera avec transparence la façon dont Santé Canada entend déterminer, recueillir, gérer et examiner les données du monde réel sur l'utilisation des pesticides dans l'évaluation des pesticides. Son adoption aura un effet positif sur la réglementation des pesticides au Canada.

Les pratiques de lutte antiparasitaire, y compris l'utilisation des pesticides, évoluent au rythme des progrès scientifiques et technologiques (notamment les drones), et il importe que Santé Canada emploie des données du monde réel dans ses évaluations des pesticides. Le projet de cadre renseignerait les intervenants sur la façon dont Santé Canada recueille, utilise et gère l'information sur l'utilisation des pesticides, en vue d'avoir à sa disposition des données concrètes sur lesquelles fonder ses évaluations des risques pour la santé humaine et l'environnement et ses évaluations de la valeur. La collecte de tels renseignements peut exiger beaucoup de ressources. L'étendue des activités de collecte dépendra donc de la quantité de ressources que peuvent mobiliser Santé Canada, les partenaires et les intervenants.

Le projet de cadre d'information sur l'utilisation des pesticides expose et uniformise la façon dont Santé Canada entend déterminer, recueillir, gérer et communiquer l'information requise sur l'utilisation des pesticides à des fins de réglementation au Canada. Ce cadre facilitera l'obtention des renseignements manquants nécessaires à la prise de décisions judicieuses et opportunes, de même qu'à la détermination rapide des risques pour la santé et l'environnement. Il aidera à garantir l'accès à des pesticides sûrs et efficaces qui répondent aux besoins du secteur agricole et des autres secteurs au Canada, en appui à la sécurité alimentaire et économique nationale. De plus, il favorisera une meilleure compréhension des décisions réglementaires en améliorant l'accès du public aux renseignements utilisés pour prendre ces décisions.

2.0 Description de l'information sur l'utilisation des pesticides

Santé Canada emploie un vaste ensemble d'information sur l'utilisation des pesticides pour effectuer les évaluations modernes, exactes et pertinentes qu'exige la prise de décisions réglementaires avant et après la commercialisation. Davantage de renseignements sont nécessaires pour la caractérisation des risques et de la valeur dans le secteur agricole (cultures et animaux d'élevage) et les secteurs non agricoles (p. ex. foresterie, structures, industrie, agents de conservation antimicrobiens, animaux de compagnie, utilisations en milieu aquatique, produits à usage domestique). L'information sur l'utilisation des pesticides englobe un large éventail de renseignements qui, comme on peut le voir ci-après, peuvent aussi bien se rapporter aux pratiques agronomiques et aux utilisations générales qu'aux modalités d'application d'un produit particulier.

2.1 Renseignements généraux sur l'utilisation des pesticides

Les renseignements généraux sur l'utilisation des pesticides concernent le contexte d'utilisation d'un pesticide (moment, emplacement, méthode et conditions) et les activités effectuées après l'application. Ces renseignements ne sont pas propres à un produit en particulier et peuvent être utilisés dans le cadre de nombreuses évaluations des risques et de la valeur. Ils comprennent notamment :

- les pratiques de production des cultures ou des denrées agricoles, telles que les dates de semis, la densité de semis et les dates de récolte;
- les pratiques de gestion des exploitations agricoles ou des sites, notamment les pratiques de travail du sol;
- les organismes nuisibles et les pratiques de lutte antiparasitaire;

- les renseignements relatifs à l'application des pesticides, notamment les méthodes d'application (cible, type d'application, équipement utilisé) et les activités connexes, telles que les activités de transfert (p. ex. mélange et chargement);
- les activités effectuées après l'application, comme le retour des travailleurs dans les zones traitées et les activités entraînant un contact avec les plantes, les zones ou les articles traités (p. ex. bois ou peinture).

2.2 Renseignements sur l'utilisation de produits particuliers

Les renseignements sur l'utilisation de produits particuliers concernent la quantité de pesticide employée par les utilisateurs d'un produit donné. Ces renseignements comprennent :

- la quantité de principe actif utilisée par année;
- la ou les doses d'application réelles, le nombre d'applications par année et le délai d'attente entre les applications;
- dans les scénarios agricoles, le pourcentage de culture traitée; dans les secteurs non agricoles ou pour l'utilisation dans une zone non cultivée, la quantité de produit utilisée.

Les renseignements sur l'utilisation de produits particuliers peuvent uniquement servir à l'évaluation du pesticide auquel ils se rapportent. Ils concernent l'utilisation réelle du pesticide en question, laquelle varie selon la pression annuelle exercée par les organismes nuisibles et l'accès à des produits de rechange dans le commerce.

Chaque année, les titulaires doivent transmettre à Santé Canada des données sur les ventes, déclarées en fonction de la quantité totale vendue, au titre du *Règlement concernant les rapports sur les renseignements relatifs aux ventes de produits antiparasitaires*. Il se peut qu'un pesticide ait été vendu sans pour autant être utilisé (p. ex. s'il a été entreposé en vue d'une utilisation la saison suivante ou éliminé en raison de sa détérioration). De même, les données sur les ventes ne fournissent pas certains éléments d'information, notamment la culture, la denrée ou le site traité, ou l'utilisation de semences importées traitées avec un pesticide.

3.0 Approche actuelle de collecte d'information sur l'utilisation des pesticides

Renseignements généraux sur l'utilisation des pesticides : À l'heure actuelle, Santé Canada détermine et demande au cas par cas les renseignements généraux sur l'utilisation des pesticides, à différentes étapes du processus de réglementation des pesticides. Par exemple, ces renseignements peuvent :

- être fournis par le demandeur ou le titulaire d'homologation du pesticide, ou encore par le promoteur gouvernemental (dans le cas, par exemple, d'un pesticide à usage limité), dans le dossier de la demande d'évaluation préalable à la commercialisation;
- être fournis par les titulaires, les partenaires et les intervenants durant l'étape de collecte d'information des évaluations postérieures à la commercialisation, lorsque Santé Canada détermine la nécessité de ces renseignements;

- être transmis par les demandeurs ou titulaires, les intervenants, les partenaires et d'autres organisations non gouvernementales (p. ex. des groupes environnementaux) au cours des consultations publiques sur les projets de décision;
- être déterminés et recueillis par Santé Canada dans le cadre des évaluations, au besoin, à l'aide de diverses sources (données de Statistique Canada, profils fédéraux des cultures et des secteurs, guides provinciaux de production, documentation accessible au public, groupes d'utilisateurs, ressources FPT et municipales, milieu universitaire, ensembles de données exclusifs, ensembles de données internes compilés à partir de recherches antérieures et de consultations ciblées auprès d'experts, notamment les associations fédérales et provinciales de producteurs, le personnel provincial de vulgarisation et les coordonnateurs provinciaux des usages limités).

Renseignements sur l'utilisation de produits particuliers : À l'heure actuelle, les renseignements dont dispose Santé Canada sur l'utilisation de produits particuliers en agriculture proviennent principalement d'entreprises de collecte de données et sont considérés comme des renseignements exclusifs (autrement dit, des restrictions s'appliquent à leur divulgation à des tiers).

Santé Canada demande également aux titulaires de fournir des renseignements sur l'utilisation de leurs produits dans le cadre des réévaluations et, au cas par cas, lors des évaluations préalables à la commercialisation (p. ex. le pourcentage de culture traitée avec un pesticide donné). Ces renseignements servent à approfondir les évaluations des risques en fonction des scénarios d'exposition réels. Il existe très peu de sources connues de renseignements sur l'utilisation de produits particuliers dans les secteurs non agricoles, et les renseignements disponibles ont généralement une portée limitée.

La collecte d'information sur l'utilisation des pesticides se heurte à des difficultés en lien avec l'actualité, la qualité et la disponibilité des données. En l'absence d'information sur l'utilisation réelle des pesticides, Santé Canada formule des hypothèses prudentes, qui peuvent ne pas refléter les conditions réelles d'utilisation dans les évaluations des risques pour la santé humaine et l'environnement et dans les évaluations de la valeur.

La réception de renseignements sur l'utilisation réelle des pesticides en fin d'évaluation, par exemple pendant la période de consultation, peut justifier la reprise et la révision de l'évaluation des risques et de la valeur. Il peut alors y avoir des répercussions sur le calendrier et la prévisibilité des décisions réglementaires relatives aux pesticides.

4.0 Utilité de l'information sur l'utilisation des pesticides

Les renseignements sur l'utilisation de produits particuliers et les renseignements généraux sur l'utilisation des pesticides permettent la réalisation des activités suivantes, entre autres, en lien avec les évaluations des risques et de la valeur :

- Modélisation de l'eau : détermination des paramètres du modèle (p. ex. pratiques de travail du sol, couverture et hauteur du couvert végétal, profondeur d'enracinement et divers paramètres du sol);
- Caractérisation de l'exposition environnementale aux fins de l'évaluation des risques dans les milieux terrestres et aquatiques;

- Interprétation des données de surveillance de l'eau (p. ex. détermination des zones géographiques où les pesticides sont utilisés);
- Caractérisation de l'exposition relativement aux risques pour la santé humaine découlant de l'exposition au produit pendant l'application (p. ex. méthodes d'application, superficie traitée) et après l'application (p. ex. activités telles que le désherbage manuel ou l'évaluation de l'efficacité), ainsi que pour l'évaluation des risques liés au régime alimentaire (p. ex. pourcentage de culture traitée);
- Évaluation de la valeur, notamment pour déterminer quelles cultures ou quels sites sont principalement traités avec un principe actif donné, selon le volume utilisé ou la superficie couverte (p. ex. pourcentage de culture traitée).

L'information sur l'utilisation des pesticides permet également l'élaboration de mesures pertinentes de gestion des risques, comme la réduction des doses d'application ou la limitation du nombre d'applications compatibles avec une gestion efficace des organismes nuisibles et des délais de réentrée réalistes. Elle contribue aussi à rendre les étiquettes plus claires et plus faciles à comprendre pour les utilisateurs, ainsi qu'à éviter les erreurs d'interprétation grâce à l'emploi de termes normalisés et définis.

Dans le cadre du processus d'évaluation des risques, Santé Canada examine d'abord les renseignements sur l'utilisation figurant sur l'étiquette du produit particulier (p. ex. la ou les doses d'application, le nombre d'applications, la fréquence et le moment des applications). Les renseignements généraux disponibles sur l'utilisation des pesticides sont ensuite pris en considération. Ainsi que l'exige la *Loi sur les produits antiparasitaires*, les utilisateurs sont tenus de suivre le mode d'emploi sur l'étiquette.

L'évaluation des risques peut être approfondie lorsqu'un risque est relevé à partir de renseignements prudents fondés sur l'utilisation autorisée selon l'étiquette (p. ex. dose maximale d'application ou nombre maximal d'applications). L'information sur l'utilisation réelle d'un principe actif est prise en compte dans l'évaluation approfondie des risques. Par exemple, les doses d'application habituelles et le pourcentage de culture traitée permettent une évaluation plus poussée des risques par le régime alimentaire. Les renseignements généraux sur l'utilisation des pesticides aident Santé Canada à établir des hypothèses réalistes dans les modèles d'exposition humaine et environnementale, ainsi qu'à élaborer des scénarios d'utilisation représentatifs qui fournissent des estimations d'exposition réalistes en vue de l'évaluation des risques. Les évaluations réalistes favorisent l'adoption de mesures d'atténuation avantageuses sur l'étiquette des produits homologués. En l'absence de renseignements sur l'utilisation réelle des pesticides, l'obligation de recourir à des hypothèses prudentes, voire dépassées, peut mener à l'imposition de mesures d'atténuation des risques inutilement strictes, qui ne reflètent pas nécessairement les pratiques réelles sur le terrain.

5.0 **Projet de cadre d'information sur l'utilisation des pesticides**

5.1 **Objectifs**

Les objectifs du projet de cadre sont les suivants :

- Renouveler et enrichir la base de données probantes pour évaluer les risques et la valeur des pesticides;
- Veiller à ce que les décisions réglementaires concernant les pesticides reflètent les pratiques d'utilisation actuelles;
- Rendre accessibles en temps opportun des pesticides sûrs et efficaces;
- Mieux éclairer les décisions et accroître la confiance du public.

Le projet de cadre est conçu pour être adaptable. Il repose sur une combinaison variable de sources d'information, de technologies, de partenariats et de mécanismes de gouvernance qu'on peut adapter aux besoins de chaque secteur. Il informe les partenaires et les intervenants de l'approche que Santé Canada propose d'adopter pour recueillir des renseignements généraux sur l'utilisation des pesticides et des renseignements sur l'utilisation de produits particuliers.

L'adoption du cadre vise à recueillir des renseignements, transmis sur une base volontaire, sur l'utilisation réelle des pesticides. Les renseignements recueillis serviront principalement à établir des scénarios de modélisation de l'exposition fondés sur les pratiques réelles, à approfondir les évaluations des risques et à déterminer des mesures appropriées d'atténuation des risques. S'il n'obtient pas les renseignements voulus sur l'utilisation réelle des pesticides, Santé Canada devra recourir à des hypothèses prudentes dans ses modélisations de l'exposition. Dans un tel contexte, il pourrait être impossible d'approfondir les évaluations des risques ou de déterminer des mesures d'atténuation adaptées aux conditions réelles d'utilisation. Cette situation pourrait entraîner la perte de produits ou d'utilisations qui sont importants dans un secteur.

5.2 **Démarche d'élaboration du projet de cadre d'information**

Pour éclairer l'élaboration d'un cadre d'information sur l'utilisation des pesticides, Santé Canada a sollicité la rétroaction et les commentaires des partenaires FPT, du milieu universitaire, des groupes d'utilisateurs, des organisations non gouvernementales et des fabricants de pesticides au moyen d'un certain nombre de forums et de mécanismes de mobilisation (p. ex. des groupes de travail techniques). En mai 2024, Santé Canada a publié un rapport « Ce que nous avons entendu » dans lequel il rend compte des activités de mobilisation auprès des intervenants et des partenaires (Élaboration d'un cadre d'information sur l'utilisation des pesticides). De plus, Santé Canada a réalisé des initiatives pilotes en lien avec la collecte de renseignements sur l'utilisation des pesticides en général et sur l'utilisation de produits particuliers. Le cadre élaboré reflète les précieux commentaires provenant de ces consultations, ainsi que les leçons tirées des initiatives pilotes concernant la collecte de renseignements sur l'utilisation de produits particuliers dans certaines cultures fruitières et ornementales, et la collecte de renseignements généraux sur l'utilisation des pesticides en pomiculture. Pour l'élaboration du projet de cadre, Santé Canada a aussi tenu compte des autres initiatives achevées ou en cours visant la collecte de renseignements généraux (pommes de terre, raisins, maïs, lutte contre les moustiques adultes, foresterie et rodenticides).

Tout bien pesé, Santé Canada entend privilégier la collecte de renseignements généraux sur l'utilisation des pesticides par l'entremise des sources d'information existantes, et la réalisation d'activités ciblées de mobilisation et de consultation (enquêtes auprès d'experts ou d'utilisateurs, groupes d'experts).

Ce qui est décrit dans le projet de cadre :

- l'approche de détermination et de hiérarchisation des besoins d'information sur l'utilisation des pesticides;
- les partenariats et la collaboration;
- les stratégies proposées de collecte d'information sur l'utilisation des pesticides;
- le calendrier et la fréquence des collectes d'information;
- les exigences relatives à la qualité de l'information;
- la gestion de l'information et l'accès à l'information.

5.3 Approche de détermination et de hiérarchisation des besoins d'information sur l'utilisation des pesticides

Santé Canada détermine les renseignements généraux sur l'utilisation ou les renseignements sur l'utilisation de produits particuliers dont il a besoin pour évaluer les risques pour la santé et l'environnement et la valeur. Il existe un besoin d'information à l'égard de renseignements sur l'utilisation d'un pesticide particulier lorsque les renseignements nécessaires à l'évaluation du pesticide ne figurent pas dans les sources existantes de Santé Canada, comme l'étiquette, les données exclusives, les ensembles de données internes (y compris les renseignements soumis par les titulaires), les profils des cultures, les guides provinciaux de production et les autres sources documentaires crédibles. L'information sur l'utilisation des pesticides doit avant tout répondre aux besoins essentiels liés à la prise des décisions réglementaires.

Quand un besoin d'information est déterminé, Santé Canada s'efforce d'en définir la portée et l'ordre de priorité, d'élaborer des stratégies de collecte et d'en préciser le calendrier, de concert avec les intervenants et les partenaires, en veillant à prévenir la lassitude des intervenants, à favoriser la participation des utilisateurs et à éviter, autant que possible, les périodes pendant lesquelles les experts et les utilisateurs de pesticides sont déjà très sollicités.

La hiérarchisation des besoins dépendrait de facteurs liés à l'étape des évaluations, selon le plan de travail des activités postérieures à la commercialisation de Santé Canada et le calendrier de lancement des réévaluations. La priorité serait d'abord accordée aux réévaluations en cours de pesticides pour lesquels un besoin d'information est déterminé, puis en second lieu aux lancements à venir. Les dossiers d'actualité (p. ex. les ravageurs envahissants) seraient également pris en compte, en fonction des ressources disponibles.

5.4 Partenariats et collaboration

La collecte d'information sur l'utilisation des pesticides exige beaucoup de ressources, et c'est par la collaboration avec les partenaires et les intervenants que Santé Canada favoriserait l'utilisation efficace des ressources internes et externes qui participent à la détermination et à la collecte de l'information.

Les partenariats et les collaborations aideraient à répondre aux besoins d'information et à rendre accessibles les renseignements qui n'ont pas été fournis par les titulaires et qui ne se trouvent pas dans les sources publiques.

Des activités ciblées de mobilisation et de collaboration auprès des intervenants et des partenaires gouvernementaux seraient réalisées à l'occasion de projets de collecte de renseignements sur l'utilisation de pesticides particuliers. L'établissement de partenariats et la collaboration avec les partenaires et les intervenants FPT (p. ex. les utilisateurs de pesticides, les groupes d'utilisateurs, le milieu de la recherche, les municipalités) remplissent plusieurs fonctions :

- établissement de liens de confiance avec les utilisateurs de pesticides et promotion de leur participation à la collecte d'information;
- détermination et exploitation de nouvelles sources d'information, et diffusion de connaissances sur les sources d'information nouvelles et existantes et sur les possibilités d'accès;
- mise en évidence des avancées sectorielles (p. ex. nouvelles technologies, systèmes ou méthodes de production) et des grandes questions qui intéressent les intervenants;
- promotion de la communication d'information d'une manière qui respecte la confidentialité et la protection de la vie privée;
- création d'occasions favorisant l'obtention de conseils sur les enjeux et les stratégies de réalisation des projets, de même que la présentation de conseils d'experts sur l'élaboration de questionnaires et les mécanismes de collecte d'information (enquêtes, consultations d'experts, etc.).

5.5 Stratégies proposées de collecte d'information sur l'utilisation des pesticides

Lorsqu'un besoin d'information est cerné et que l'information n'est pas accessible dans une source interne ou publique, Santé Canada déterminerait les stratégies appropriées de collecte d'information, en consultation avec les intervenants et les partenaires, le cas échéant. Les stratégies suivantes pourraient notamment être envisagées.

5.5.1 Accès aux renseignements recueillis par les partenaires externes

Il peut arriver que des partenaires gouvernementaux, des intervenants ou des tiers aient recueilli des renseignements sur l'utilisation de pesticides particuliers, mais que ces renseignements ne soient pas accessibles au public. Pour y avoir accès, il serait nécessaire d'établir des ententes officielles d'accès aux données et, au besoin, de payer les frais connexes. Sous réserve de la disponibilité des fonds, Santé Canada envisagerait d'acheter des données exclusives comme source de renseignements sur l'utilisation de produits particuliers. Santé Canada continuerait également d'évaluer les données recueillies par Statistique Canada au sujet de l'utilisation des pesticides. De plus, Santé Canada pourrait conclure des ententes d'accès aux renseignements existants avec les partenaires des gouvernements fédéral et provinciaux.

5.5.2 Technologie moderne

Santé Canada ferait appel aux technologies et méthodes modernes, comme l'intelligence artificielle (IA), pour recueillir l'information sur l'utilisation des pesticides qui se trouve dans les sources du domaine public ou dans les bases de données de Santé Canada. Cette approche serait davantage utilisée pour la collecte de renseignements généraux sur l'utilisation des pesticides, car ces renseignements sont plus facilement accessibles que ceux portant sur l'utilisation de produits particuliers. Selon les références et les sources d'information prises en compte, Santé Canada pourrait demander à des experts sectoriels de valider les renseignements recueillis.

Santé Canada aurait aussi recours aux technologies modernes qui faciliteraient le stockage et la gestion de l'information sur l'utilisation des pesticides dans son ensemble.

5.5.3 Collecte d'information au moyen d'enquêtes et de consultations d'experts

Lorsque les renseignements voulus ne peuvent être obtenus dans les sources existantes, Santé Canada utiliserait une approche structurée et ciblée de collecte d'information pour renouveler et enrichir la base de données probantes servant à la réalisation d'évaluations des risques approfondies fondées sur les données du monde réel. L'approche retenue pourrait être la réalisation d'une enquête ou la consultation d'experts, tout dépendant du secteur et de la nature des besoins d'information cernés.

L'enquête est une recherche structurée qui s'adresserait, selon le cas, à des experts, tels que les experts provinciaux ou sectoriels, ou aux utilisateurs. Santé Canada mène à la fois des enquêtes auprès d'experts et des utilisateurs. La réalisation de ces enquêtes peut être assurée par une entreprise contractuelle de collecte de données ou directement par Santé Canada.

La formation de groupes d'experts sectoriels (partenaires gouvernementaux, groupes d'utilisateurs, universitaires, etc.) peut aider à déterminer les sources d'information qui permettraient de répondre aux besoins d'information de Santé Canada et à interpréter l'information recueillie par divers moyens (p. ex. recherches internes et externes, enquêtes). Le recours à des groupes d'experts peut aussi permettre de surmonter les difficultés liées à l'obtention de renseignements dans les petits secteurs ou à l'égard des nouvelles technologies.

Les consultations d'experts se feraient par l'entremise d'activités de mobilisation ciblées. Cette démarche ciblée s'applique principalement lorsqu'on a besoin de renseignements précis ou spécialisés qui ne se trouvent pas ailleurs, par exemple dans la documentation fournie par les titulaires, les bases de données internes, les renseignements sur l'utilisation de produits particuliers, les guides de production agricole, les profils sectoriels et les renseignements accessibles au public. Une consultation ciblée peut également servir à valider les renseignements recueillis précédemment par Santé Canada.

Pour que la collecte d'information sur l'utilisation des pesticides se déroule efficacement, la terminologie employée doit être bien comprise des participants. Pour cette raison, Santé Canada collaborerait avec les intervenants et les partenaires FPT à l'élaboration d'une vision commune, de définitions communes, ainsi que d'approches et d'exigences de collecte d'information qui rendront possibles une bonne compréhension et une participation efficace aux activités de collecte d'information.

De plus, on solliciterait la contribution de représentants sectoriels pour déterminer la méthode de collecte d'information la plus appropriée (p. ex. enquête, consultations d'experts) et désigner les personnes-ressources appropriées au sein de chaque secteur ou groupe d'experts.

5.5.4 Information provenant d'autres pays

L'information sur l'utilisation des pesticides au Canada est à privilégier. En l'absence d'information propre au Canada, pour répondre à un besoin urgent, Santé Canada peut obtenir les renseignements pertinents auprès de partenaires internationaux, dans le cadre de sa collaboration avec des organismes étrangers de réglementation des pesticides, dont l'Environmental Protection Agency (EPA) des États-Unis. L'EPA dispose d'ensembles de données sur l'utilisation des pesticides, notamment dans les États du Nord, où les pratiques d'utilisation devraient être semblables à celles employées au Canada. Ces données pourraient représenter une source d'information pertinente pour Santé Canada.

5.6 Calendrier et fréquence des collectes d'information

Pour que la prise de décision se déroule efficacement et dans les délais voulus, Santé Canada peut établir un processus structuré en ce qui a trait au calendrier et à la fréquence de la collecte d'information sur l'utilisation des pesticides. Les modalités varieraient selon le secteur et la rapidité avec laquelle le secteur évolue. De plus, les renseignements généraux recueillis au cours des activités courantes de réglementation pourraient être ajoutés à la base de données, aux fins de consultation future.

Sous réserve du financement disponible, les **renseignements sur des produits particuliers** seraient recueillis à intervalles réguliers auprès de tiers fournisseurs de données et de partenaires reconnus. Comme l'indique le rapport « Ce que nous avons entendu », le facteur temps est important en ce qui concerne les renseignements sur l'utilisation de produits particuliers, et ces renseignements peuvent être tributaires de facteurs tels que la pression exercée par les organismes nuisibles, l'arrivée de pesticides de remplacement et les préférences de l'utilisateur. L'obtention de données provenant de sources exclusives externes est toujours liée à une évaluation précise. Le cas échéant, Santé Canada demanderait officiellement les renseignements pertinents aux titulaires d'homologation ou aux autres intervenants pour les intégrer aux évaluations des pesticides avant et après la commercialisation et pour approfondir, au besoin, les évaluations des risques.

La collecte de **renseignements généraux sur l'utilisation des pesticides** se poursuivrait en fonction des besoins cernés et des ressources disponibles. Ces renseignements généraux seraient recueillis au besoin et mis à jour de façon proactive, à une fréquence établie en fonction de l'évolution du secteur et en consultation avec celui-ci.

Le calendrier et les méthodes de collecte des données, ainsi que les méthodes et les produits de communication, seraient définis en tenant compte des commentaires des secteurs, des intervenants et des partenaires, de façon à maximiser la participation et à réduire au minimum les perturbations des activités sectorielles pour les intervenants. De façon générale, les enquêtes et les consultations d'experts seraient menées durant la période automne-hiver pour optimiser la mobilisation des intervenants.

Santé Canada, en collaboration avec les partenaires et les secteurs concernés, élaborerait des questionnaires appropriés ainsi que des produits de communication en langage clair expliquant l'objectif de la collecte de données, l'utilisation prévue des données, les exigences relatives à la qualité des données et le calendrier de collecte.

5.7 Qualité de l'information

Santé Canada accorde une grande importance à la représentativité et à la fiabilité des renseignements qui sont recueillis au moyen de consultations d'experts et d'enquêtes.

Pour déterminer le nombre minimal de réponses qui sont nécessaires à l'obtention d'information sur l'utilisation des pesticides, Santé Canada propose de suivre une méthodologie harmonisée avec les approches adoptées par Statistique Canada, l'EPA des États-Unis et Environnement et Changement climatique Canada. Cette harmonisation permettrait d'assurer la cohérence et la rigueur des différentes stratégies de collecte d'information.

Dans le cas des consultations d'experts, un minimum d'une réponse d'expert par province visée est requis pour que l'information soit considérée comme représentative et valide. Cette exigence est conforme aux pratiques de l'EPA des États-Unis et d'autres organismes de réglementation, qui s'appuient sur l'expertise et le jugement professionnel des experts du domaine.

Lorsque les enquêtes sont réalisées par des entreprises contractuelles de collecte de données, Santé Canada accepte leurs conclusions concernant la qualité ou la validité des données, à condition que l'approche repose sur des pratiques scientifiques reconnues et acceptées et qu'elle soit bien documentée. De cette façon, le Ministère pourra accéder à l'expertise externe tout en maintenant des normes élevées en matière d'intégrité des données.

En ce qui concerne les enquêtes réalisées par Santé Canada, deux facteurs clés déterminent la validité des résultats : la taille minimale de l'échantillon et sa représentativité. Pour chaque enquête, Santé Canada établit la taille d'échantillon cible par des méthodes statistiques, à l'aide de formules adaptées au type de questions. Les questions peuvent être conçues pour estimer des proportions (p. ex. des réponses oui/non ou des choix multiples concernant l'utilisation d'équipement) ou des moyennes (p. ex. le pourcentage de culture traitée). La taille de la population visée (p. ex. les producteurs) est prise en compte lorsqu'elle est connue. La taille d'échantillon cible est établie avant le lancement de l'enquête et est présentée aux intervenants.

Afin de réduire les risques de biais, Santé Canada procède à une analyse de représentativité pour chaque enquête. Cette analyse permet de vérifier que l'échantillon reflète fidèlement la population cible, une attention particulière étant accordée à la représentation régionale. D'autres caractéristiques importantes, comme la taille de l'exploitation agricole (petite, moyenne ou grande superficie), le type d'exploitation (irriguée ou non irriguée) et le type d'équipement utilisé (pulvérisateur à rampe, pulvérisateur à dos), sont également prises en considération pour confirmer que les réponses à l'enquête sont représentatives de la population visée.

Lorsque la taille minimale d'échantillon requise est atteinte et que la représentativité est acceptable, l'enquête est jugée acceptable et valide.

Si l'échantillon n'atteint pas la taille minimale requise, Santé Canada détermine la validité des données en fonction de la marge d'erreur acceptable, du niveau de confiance et de l'utilisation prévue des données. Dans certains cas, un expert du domaine peut aussi être appelé à vérifier les résultats d'enquête. Si l'expert confirme que les données sont acceptables, celles-ci sont considérées comme étant valides; dans le cas contraire, elles ne sont pas utilisées pour la prise de décisions.

Si l'analyse révèle un manque de représentativité, quelle que soit la taille de l'échantillon, Santé Canada pourrait diffuser un questionnaire de suivi auprès des populations ou des régions sous-représentées, ou solliciter une validation additionnelle par des experts, afin de s'assurer que les résultats de l'enquête reflètent bien la population visée. Seules les données qui répondent à ces critères peuvent étayer les démarches liées à la réglementation ou aux politiques.

5.8 Granularité géographique

Les renseignements seraient généralement recueillis à l'échelle provinciale ou territoriale, mais pourraient également l'être à l'échelle nationale, régionale ou municipale, selon les besoins. Les différences régionales seraient prises en compte lors de la collecte de renseignements généraux sur l'utilisation des pesticides ainsi que de renseignements sur l'utilisation de produits particuliers.

Dans le cas des enquêtes menées par Santé Canada, comme il est indiqué précédemment, une analyse de représentativité permettrait de confirmer que le nombre de réponses est suffisant et fournit une représentation fidèle de la population à l'étude, notamment sur le plan géographique. Les exigences relatives à la granularité géographique seraient examinées et communiquées aux partenaires et aux secteurs participants avant la collecte d'information.

5.9 Gestion de l'information et transparence

Une fois les renseignements recueillis et synthétisés, ils seraient rendus accessibles à l'interne, dans le respect de la vie privée et de la confidentialité des fournisseurs de données, et selon les modalités prévues dans les ententes de partage de données.

Tous les renseignements recueillis sur l'utilisation des pesticides seront conservés dans le dépôt interne d'information de Santé Canada, en vue de travaux actuels et futurs. Ces renseignements seraient principalement examinés dans le cadre des évaluations de pesticides, conformément aux principes de protection de la vie privée et de la confidentialité des fournisseurs de données. Une plate-forme numérique de collecte, gestion et diffusion de l'information pertinente sur l'utilisation des pesticides pourrait être mise au point ultérieurement, sous réserve de la disponibilité des ressources.

Les renseignements seraient regroupés aux échelons appropriés (régional, provincial ou national) pour préserver la vie privée et la confidentialité. Si les renseignements sont publiés sous forme de rapport sommaire, Santé Canada fournirait les éléments contextuels et les références nécessaires à une interprétation juste. Ces précautions aideraient à réduire au minimum les risques de désinformation et de mauvaise interprétation.

5.10 Confidentialité et protection de la vie privée

Les renseignements recueillis par Santé Canada peuvent être rendus publics lorsqu'ils sont utilisés dans le cadre des évaluations réalisées par Santé Canada. Dans certains cas, l'information sur l'utilisation des pesticides peut contenir des renseignements commerciaux confidentiels. Ceux-ci seront régis et gérés conformément à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

L'information recueillie au moyen d'enquêtes ou de consultations d'experts peut également contenir des renseignements personnels, lesquels seront régis conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

L'information sur l'utilisation des pesticides serait exclusivement utilisée à des fins d'évaluation et d'élaboration de politiques, et non à des fins de vérification de la conformité ou d'application de la loi. Dans le cadre des discussions des groupes techniques, les intervenants ont été informés de cette politique et invités à exprimer leurs préoccupations éventuelles. Avant le lancement des activités de collecte d'information, Santé Canada discuterait avec les partenaires et les intervenants participants de l'utilisation prévue des renseignements recueillis et répondrait à toute préoccupation soulevée. Les renseignements confidentiels seraient clairement identifiés et protégés conformément aux politiques et aux procédures en vigueur.

6.0 Conclusion

Le présent projet de cadre d'information sur l'utilisation des pesticides a été élaboré à la suite de nombreuses activités de mobilisation auprès des partenaires et des intervenants. Leurs précieux commentaires ont été pris en compte de manière systématique par l'entremise du rapport « Ce que nous avons entendu » (Élaboration d'un cadre d'information sur l'utilisation des pesticides). Les leçons tirées des projets pilotes en matière d'information sur l'utilisation des pesticides ont aussi orienté l'élaboration du cadre.

L'objectif principal du présent projet de cadre est de définir une approche pour la collecte, l'utilisation et la gestion de données du monde réel sur l'utilisation des pesticides, en appui aux décisions de réglementation des pesticides.

Santé Canada demeure résolu à poursuivre sa collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi qu'avec les intervenants afin que les pratiques actuelles d'utilisation des pesticides soient adéquatement prises en compte dans le processus décisionnel réglementaire. Les renseignements sur l'utilisation de produits particuliers seront obtenus au besoin, de façon à répondre aux besoins déterminés par les évaluateurs des risques; la priorité sera accordée aux produits en cours d'évaluation pour lesquels des analyses approfondies seront probablement nécessaires. S'il dispose des ressources pour le faire, Santé Canada entend également améliorer la collecte de renseignements généraux sur l'utilisation des pesticides en collaboration avec ses partenaires et les intervenants.

En outre, Santé Canada continuera de tirer parti des sources d'information existantes, des technologies avancées d'IA, des renseignements exclusifs disponibles ainsi que des renseignements provenant d'entités externes, telles que les autres gouvernements, les organisations d'utilisateurs et les titulaires d'homologation de pesticides. Lorsque les renseignements accessibles au public sont insuffisants et ne permettent pas d'étayer les

évaluations des pesticides, le recours à des enquêtes ou à des consultations d'experts serait envisagé. En fin de compte, l'atteinte des objectifs du projet de cadre dépendrait de la disponibilité des ressources, ainsi que de la poursuite des activités de collaboration et de mobilisation auprès des partenaires et des intervenants.

7.0 Prochaines étapes

Santé Canada acceptera les observations écrites au sujet du projet de directive pendant une période de 45 jours à compter de la date de parution du document PRO2026-04. Pendant la période de consultation, les observations sur le projet de décision peuvent être transmises à Santé Canada par l'entremise de la Section des publications sur les pesticides ou du Portail de participation du public (Formulaires du Portail de participation du public – Commentaire dans le cadre d'une consultation). Pour toute question ou demande d'information, veuillez communiquer avec le Service de renseignements sur les pesticides.

Avant de rendre une décision finale sur le Projet de cadre d'information sur l'utilisation des pesticides, Santé Canada examinera les observations reçues au cours de la période de consultation qui se rapportent directement au projet de directive.